

# Bachelier en domotique

<b>HELHa Charleroi</b> 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM326 TECHNIQUES DU FROID			
Code	TEOM3B26OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Les étudiants suivent une formation extérieure à l'école dans un centre de compétences, en "Techniques frigorifiques".

Le centre de formation met à la disposition des étudiants du matériel technologique et didactique hautement équipé et évolutif. Le côté pratique est ici mis en évidence.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**

- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques.
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates.
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel.**

- 3.3 Développer une pensée critique.
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel.

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations.**

- 4.1 Respecter le code de bien-être au travail.
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable.

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre les phénomènes physiques de la réfrigération,
- Analyser le fonctionnement d'une installation frigorifique : étude fonctionnelle des composants du circuit frigorifique, de ses appareils annexes, de ses organes de commande et de sécurité,
- Intervenir pour la maintenance et le dépannage d'un circuit frigorifique (détection de fuites, charge en fluides, réglages, diagnostic de pannes, ...)

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM3B26OMA Techniques du froid

24 h / 2 C

#### Contenu

Les étudiants suivent une formation de 3 jours dans un centre de compétences.

Techniques frigorifiques : Notions de base - Composants des circuits thermodynamiques - Appareils annexes du circuit - Organes de commande et de sécurité - Interventions et démonstrations sur circuits frigorifiques.

#### Démarches d'apprentissage

La formation pratique se déroule dans un centre de compétences.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

#### Sources et références

Centre de compétences

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Plateforme de l'école et centre de compétences

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Q1 - L'évaluation de cette activité d'apprentissage (= 100%) se fera par une **évaluation continue non récupérable**, durant la formation extérieure (formation organisée qu'une seule fois sur l'année scolaire).

Q3 - Mêmes modalités d'évaluation.

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100			Evc	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

#### Dispositions complémentaires

**La participation à la formation extérieure est à caractère obligatoire et non-récupérable.**

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 janvier 2023.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).